

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15

Nombre de voix pour :	15
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Cécile LAPEYRE, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Kilian VALLON

Excusés /Pouvoirs : Stéphane PATRAS (Pouvoir à J.L. SERRES), Alain LAURENS (pouvoir à A. BUTEL)

Absent :

Secrétaire de séance : Jean-Louis SERRES

Objet : Demande de subvention pour l'extension et la rénovation de la cabane pastorale de Barges

Le pastoralisme est essentiel à la vie de nos montagnes. Pour soutenir nos agriculteurs et les aider à moderniser leur filière, la Région Sud et le FEADER investissent 2 millions d'euros pour rénover les cabanes pastorales de nos Alpes du Sud. Les communes peuvent solliciter l'aide financière de la région et de l'Europe pour la création, l'extension et la rénovation des cabanes pastorales. L'aide peut couvrir jusqu'à 75% du montant des dépenses avec un plafond de dépenses éligibles à 130.000 € HT.

Dans le cadre d'une mission confiée par la commune au Cabinet d'Architecture Escanez, un projet de d'extension et de rénovation de la cabane de Barges a été engagé.

Le coût du projet s'élève à 56 902,38 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter la Région Sud et le FEADER dans le cadre de l'appel à projets FEADER intitulé « Aide aux équipements pastoraux collectifs (73.01) » pour l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement.

Le montant du projet est estimé à 56 902,38 € HT.

Plan de financement :

- FEADER + Région Sud (75%) : 42 676,79 €,
- Autofinancement (25%) : 14 225,59 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Sud et du FEADER dans le cadre de l'appel à projets FEADER intitulé « Aide aux équipements pastoraux collectifs (73.01) » d'un montant de 42 676,79 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 11-04-2025
Publié le : 11-04-2025
Affiché le : 11-04-2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL

